

Les différents systèmes de certification CE dans le granulat

Systeme 2+ : Déclaration de conformité faite par un organisme notifié

Tâches à faire effectuer par un organisme notifié :

inspection initiale de l'usine et inspection initiale et surveillance continue du contrôle de production en usine.

Tâches à effectuer par le fabricant :

essai de type initial **, contrôle de production en usine * et éventuellement, essais d'échantillons ***.

Observations :

* le contrôle de production en usine à mettre en place par le producteur, est généralement décrit par la spécification technique harmonisée applicable, sinon, les principes en sont décrits dans le document guide B.

** l'essai de type initial peut aussi être effectué par un laboratoire compétent.

*** ces essais peuvent intervenir, soit selon un plan prescrit, soit par sondage de produits prélevés en usine, soit par sondage de produits prêts à être livrés.

Systeme 4 : Déclaration de conformité par le fabricant seul

Tâches à faire effectuer par un organisme notifié :

néant.

Tâches à effectuer par le fabricant :

essai de type initial ** et contrôle de production en usine *.

Observations :

* le contrôle de production en usine à mettre en place par le producteur, est généralement décrit par la spécification technique harmonisée applicable, sinon, les principes en sont décrits dans le document guide B.

** l'essai de type initial peut aussi être effectué par un laboratoire compétent.